

DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR

COMMUNE DE BERCHÈRES-SUR-VESGRE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ANNEXES SANITAIRES

Eve PELLAT PAGÉ Urbaniste Géographe Qualifiée O.P.Q.U. Membre de la S.F.U. C.E.A.A. Patrimoine Jean-Pierre LOURS Urbaniste O.P.Q.U. Architecte D.P.L.G. D.E.A. analyse & aménagement Anne CAZABAT Architecte D.P.L.G. D.E.A. d'Histoire socio-culturelle ■	MODIFICATIONS :	905d
ÉLABORATION PRESCRITE EN DATE DU 24 JANVIER 2015 PROJET ARRÊTÉ EN DATE DU 18 NOVEMBRE 2016 APPROUVÉ EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2017		Septembre 2016

Atelier Atlante – Architecte Paysagiste 14 allée François 1 ^{er} 41000 BLOIS - Tél. 09 65 20 06 32 – Fax. 02 54 42 73 04 Courriel : atelier.atlante@gmail.com

■ Bureau d'Etudes – Aménagement, Urbanisme, Architecture S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 8100 €, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - régional S 1155, Courriel : BE-AUA@wanadoo.fr Siège : 69, rue Michel Colombe 37 000 TOURS – Agence secondaire : 1, rue Guillaume de Varye, Résidence de l'Argentier 18 000 BOURGES	Tél. 02.47.05.23.00 – Fax. 02.47.05.23.01 – www.be-aua.com
--	--

ANNEXES SANITAIRES

LES RESEAUX D'EAUX USEES

(cf plan ci-joint : 1 plan format A3)

Etat actuel de l'assainissement de la commune

Réseau de collecte

L'Habitat est relativement peu dispersé : environ 80% des habitations sont implantées dans le bourg étendu (bourg ancien + développement du 20^e siècle) et 20% sur le hameau de la Ville l'Evêque.

Le réseau d'assainissement de la commune est de type séparatif. Le réseau est gravitaire sur la quasi-totalité. La commune de BERCHERES-SUR-VESGRE dispose d'une nouvelle station d'épuration mise en service en 2009 ; la filière de traitement est de type disques biologiques et filtres plantés de roseaux pour le traitement des boues. Il n'existe pas de plan d'épandage ; les boues sont stockées sur les lits plantés de roseaux et ne seront évacués qu'après environ 7 ans (5 années à capacité nominale).

La station d'épuration a une capacité de 1 100 Equivalents Habitants (EH), pour tenir compte du potentiel d'expansion de la commune. Une fois l'ensemble des habitations raccordées, la station atteindra une capacité de 850 EH, permettant l'accueil à terme de 250 EH supplémentaire.

L'habitation la plus proche du site est située à plus de 100 mètres de la station et le bourg ne se trouve pas dans l'axe des vents dominants.

Le réseau est exploité par la commune qui en assure l'entretien.

L'exutoire de la station d'épuration est la Vesgre.

La station d'épuration est située à l'ouest du bourg, le long de la rue de Normandie, elle est accessible par le chemin rural n°19 dit des grands clos.

Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées

La commune de Berchères-sur-Vesgre par délibération du conseil municipal en date du 27 novembre 2000 a approuvé son schéma directeur d'assainissement.

Assainissement collectif :

- ensemble du bourg de Berchères-sur-Vesgre,
- y compris les rues de Normandie, du Mesnil-Simon, Saint-Marc, du Bois-Rouland, du Haut Bois-Rouland, de la Briqueterie et de la Bastanière.

Assainissement non collectif, pour les autres hameaux et lieux-dits :

- La Ville l'Evêque,
- Bois de la Butte,
- Rue O'Neil,
- Bois de l'Orangerie,
- Moulin de Billy,
- La fosse Louvière,
- Stade.

Une partie des boues de la station est envoyée en incinération, l'autre est exploitée par l'agriculture.

La réalisation des épandages des boues de la station s'effectue sur le territoire communal.

LE RESEAU D'EAU POTABLE

(cf. plan ci-joint : 1 plan d'ensemble)

(extrait du document : Recherche en eau pour le Syndicat intercommunal de la Vaucouleurs rive droite)

La commune dépend du S.I.A.E.P. (Syndicat d'Approvisionnement en Eau Potable) de la région de Vaucouleurs.

Actuellement le S.I.A.E.P. exploite la nappe de la craie au droit d'un captage dans la vallée de la Vesgre, à Saint-Lubin de la Haye, qui couvre largement les besoins du syndicat.

Le S.I.A.E.P. de la région de Vaucouleurs rive droite dessert sept communes dont BERCHERES-SUR-VESGRE à partir d'une seule ressource : le forage de Saint-Lubin de la Haye.

Une partie de la production est exportée vers la commune de Houdan et le S.I.R.Y.A.E. (Syndicat Intercommunal de la Région des Yvelines pour l'Adduction d'Eau Potable).

Le forage du SIAEP de Vaucouleurs a été réalisé en octobre 1978 suite à la dégradation de la qualité des eaux prélevées sur le captage de Boissets pour les paramètres nitrates, et face à l'augmentation de la demande en eau potable sur le syndicat.

Le puits a un diamètre de 2000mm jusqu'à 12.9 mètres puis 1100 mm jusqu'à 30.9 mètres. Le forage est équipé de trois pompes immergées, fonctionnant en refoulement distribution. Deux pompes d'une capacité de 57 m³/h et d'une capacité de 117 m³/h, permettant d'optimiser l'exportation d'eau par l'interconnexion. La présence d'un ballon antibélier de 3500 litres permet de prévenir les coups de bélier générés par des coupures de courants accidentelles.

Un périmètre de protection a été déterminé en mars 1978, et une DUP date du 30 novembre 1979.

L'ensemble des analyses des eaux traitées prélevées sur le forage de Saint-Lubin-de-la-Haye montrent que les eaux de la nappe de la craie sont de qualité moyenne mais répondent aux normes de potabilité en vigueur.

Le captage A.E.P. de Saint-Lubin-de-la-Haye est situé au débouché de la vallée sèche de Saint-Sulpice dans la vallée de la Vesgre. Le forage capte l'aquifère de la craie Sénonienne sous recouvrement d'argiles à silex. Ce captage possède une DUP en date du 16 avril 1981.

Il existe également un forage destiné à l'approvisionnement en eau du Haras des Celtes.

Adéquation entre les capacités du réseau d'assainissement collectif existant et les besoins exprimés par le développement de l'urbanisation (zones U et 1AU) :

Rappel des secteurs de développement envisagés dans le cadre du présent P.L.U. :

localisation	Surface en ha	Taille des parcelles	Nb. de constructions
Ub « Le bourg » et « La Ville L'Evêque »		500 à 800 m ²	Environ 20 constructions
1AU «route de la Ville l'Evêque »	1.10 ha	12 constructions Cf. Orientation d'aménagement et de programmation	
Total des secteurs pouvant être ouverts à l'urbanisation dès l'approbation du PLU			32 constructions neuves

L'ensemble des capacités d'urbanisation ainsi définies dans le présent P.L.U., y compris les « dents creuses » existantes dans le tissu urbain (U), est tout à fait compatible avec les infrastructures existantes (assainissement collectif et eau potable).

LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES

(cf plan ci-joint : 1 plan format A3)

La commune de BERCHERES-SUR-VESGRE ne dispose pas d'un réseau structurant permettant de gérer les eaux pluviales.

La commune dispose d'un réseau embryonnaire dont les exutoires sont soit la Vesgre, soit des fossés d'infiltration le long de la D933.

LE RESEAU DE DÉFENSE INCENDIE

Les constructions, travaux, ouvrages ou installations doivent disposer des moyens permettant d'assurer la défense et la lutte contre l'incendie.

L'utilisation du réseau public d'eau potable pour la défense incendie est admise ; toutefois, lorsqu'en raison de la nature du projet, les besoins définis par les services de secours excèdent les capacités de desserte du réseau public d'eau potable, le projet doit mettre en œuvre les moyens complémentaires nécessaires.

Le réseau de défense incendie existant est suffisant pour répondre aux besoins actuels et futurs de la commune, dans les proportions indiquées ci-dessus.

LA COLLECTE DES DECHETS

La collecte des déchets est assurée par l'Agglomération du Pays de Dreux depuis le 1er janvier 2014.

Il s'agit d'une collecte porte à porte pour :

- les ordures ménagères, chaque semaine,
- les emballages et papiers, tous les 15 jours,
- le verre, une fois par mois.

Des bacs sont distribués aux habitants.

Les 10 déchetteries de l'Agglomération sont mises à disposition gratuite de l'ensemble des habitants de l'AgglO du pays de Dreux, soit les déchetteries de Dreux, de Saulnières, Du Boullay-Thierry, de Saint-Rémy-sur-Avre, de Saint-Lubin-des-Joncherets, de Brezolles, de Bû, d'Anet, de Châteauneuf-en-Thymerais et d'Ivry-la-Bataille.

Les déchets recyclables collectés sont transportés au centre de tri Natriel à Dreux.

Les parcelles constructibles sur la commune de BERCHÈRES-SUR-VESGRE sont situées à l'intérieur du tissu déjà urbanisé, la collecte des ordures ménagères ne nécessitera pas de nouveaux circuits, seules les quantités prélevées seront différentes.